Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie **Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 24 (1936)

Heft: 99: Pour le IVe centenaire de la réformation à Genève et dans le Pays

de Vaud

Artikel: Deux "mémoires" sur la réformation à Orbe (juillet 1531)

Autor: Piaget, Arthur

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-380290

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DEUX « MÉMOIRES » SUR LA RÉFORMATION A ORBE

(JUILLET 1531)

La Réformation de la ville d'Orbe est mieux connue que celle de toute autre localité du Pays de Vaud. Cette petite cité a eu la chance, rare au XVIe siècle, de posséder dans ses murs un homme qui, sans être d'une grande intelligence, avait un certain goût de l'histoire ou, si c'est trop dire, une certaine curiosité, jointe à un esprit méthodique ordonné et rassis. Tout ce qui se passait à Orbe et au dehors l'intéressait, les gens comme les choses, le tout ramené à une commune mesure assez médiocre et terre à terre. Ce personnage, dont nous ne connaissons pas le nom(1), écrivit, année après année, une sorte de journal où tout était noté: l'administration du bailliage par les seigneurs de Berne et de Fribourg, l'arrivée et les progrès des « luthériens », les sermons des uns et les prêches des autres, les émotions populaires, à côté de faits sans importance: comètes et chutes de neige, meurtres et exécutions, tempêtes et grêle, noces et morts, peste et coqueluche.

Grâce aux Mémoires du Grand banderet, nous savons aujourd'hui comment et au milieu de quelles difficultés et de quels dangers Guil-

⁽¹⁾ Ces Mémoires ont été attribués jadis par Abraham Ruchat à Pierre de Pierrefleur (Histoire de la Réformation, t. III, p. 16 et 39), et de nos jours à Guillaume de Pierrefleur par M. Maxime Reymond (Revue bistorique vaudoise, t. XXXVII, p. 179) et par M. Louis Junod (Mémoires de Pierrefleur, édition critique, p. xx). En dépit de l'autorité et de la compétence de ces trois historiens vaudois, j'ose croire que ces deux attributions sont aussi erronées l'une que l'autre. Mais ce n'est ici ni le lieu, ni le moment de revenir sur cette question.

laume Farel, qui s'intitulait ambassadeur de Jésus-Christ et serviteur de Berne, introduisit la Réforme dans la ville d'Orbe. L'auteur de cette précieuse chronique a raconté, on pourrait presque dire jour après jour, ce qu'il appelait les «tribulacions » advenues dans cette cité que Berne et Fribourg gouvernaient «par alternative ».

Les bailliages communs, où se dressaient à tour de rôle et parfois en même temps deux autorités opposées, l'une protégeant l'ancienne foi, l'autre la nouvelle, n'étaient pas aussi facilement réformables que les lieux où Berne seul régentait. Les deux villes d'Orbe et de Grandson, disait Froment, « sont toujours demeurées obstinées » et « ont plus fait de résistance et de maux à Farel » que nulle autre (1).

Dans ces bailliages, les deux cantons de Berne et de Fribourg étaient légalement égaux, mais Berne, plus puissant, plus entreprenant et plus résolu, finissait presque toujours par l'emporter. Lors du « plus » fait à Orbe en 1554, les ambassadeurs de Fribourg, qui, au dire du Grand banderet, étaient des « gens doux », n'osèrent s'opposer aux entreprises de leurs collègues de Berne, « gens colères et chauds, tendant à avoir le meilleur ». Il semble, d'ailleurs, que ces « gens doux » mettaient, comme les Bernois, un certain empressement à prendre leur juste part des richesses des églises et des couvents.

Les pages du Grand banderet nous renseignent, avec l'abondance et la précision d'un témoin oculaire, sur l'arrivée de Farel à Orbe et les réactions qu'elle provoqua⁽²⁾. Seuls, aujourd'hui, quelques détails, trouvés par hasard, peuvent venir compléter le tableau.

C'est le cas des deux documents inédits, publiés ci-après, qui apportent une ou deux notations nouvelles sur les événements du mois de juillet 1531 à Orbe. Ils ont jusqu'ici passé inaperçus, parce qu'ils ont été placés jadis, aux Archives de Berne, dans un volume des Unnütze Papiere relatif à Neuchâtel⁽³⁾. Le nom de Farel, qui se trouve en tête du premier récit, suffit sans doute à expliquer la méprise. Ces deux Mémoires ne sont ni datés ni signés. Ils ont été adressés au Conseil de Berne par quelque évangélique d'Orbe.

Voici le premier:

MEMOIRE

Comme ansi soit que venerable personne maistre Guilliaume Farel aye esté envoyé [a] Orbe de la part de nous tresredoubtés, magniffiques et puis-

⁽¹⁾ Actes et gestes, p. 9. — (2) Sur l'évangélisation des bailliages communs d'Orbe et de Grandson, voir la savante étude de M. Henri Meylan dans Guillaume Farel, p. 259 et suiv. — (3) Vol. 44, pièces 2 et 3.

sant seignieurs messeignieurs de Berne pour publier et denoncer la saincte parrole de Dieu qui est le teste de l'Evangille, or ansi est que ledit maistre Guilliaume, cognoissant l'erreur et abbus des prestres autquel(1) ilz entretienent le monde, fy et forma clamme criminale sus les corps des prestres dudit Orbe, se rendant prisonnyer, demandant a honnestez et discret homez Anthennoz Secretan, borgois et chastellant d'Orbe, luy faire administré justice, lequel chastellant de sont povoyr excersant son office de justice, pour se qui n'estoit pas assés fort, voyant que lesditz prestres estiont grand nombre, demanda luy faire force a la justice part certainnes gens qui estiont aut lieu et la place, desqueulx ly respondy unt nonmé Glaudoz Charmet : « De la part desqueulx seignieurs nous faiste vous commandement?» Autquel respondy ledit chastellant : « Ne sçavé vous pas a qui vous estes suget ? » et pluseoirs aultres propoz trop lont a reciter. Pour abrevier ledit cas, ledit Glaudoz Charmet(2) ali querir une espee a deux mant et veny faire partie formale pour les prestres contre ledit chastellant. Semblablement unt nommé Johant Gentil (2), serviteur de monseignieur de Bavoys, tiraz sont pugniard et l'appointaz a l'estomat dudit chastellant, lequel a present est prisonnyer.

Succesivement (3), Nycolas Pery, Glaudoz Grivat, Anthennoz Borgois, Antheynnoz Grivat, Antheynnoz Barba, George Grivat, Johant de Gland, Amey Broucart et Pierre Pequisar, dimenche dernyerement passee, devan dernyé de julliet, les sus nommés comme gens de volenté, en faisant uvre de faict contre monseignieur le balliff, fire groz propoz de parroles et de faict, ensorte que ledit balliffz, cognoissant la malice desditz devant nonmé, ne sceuz faire aultre chose sinon ly bouter la peix (4) tant que peuz, les devant nonmés tirare espee et pugniard pour assallir certain compagnyon qui estiont a l'abaye ordonné pour se gardé ladicte abbaye, affin que les belles seours ne detirasse les meobles de l'abbaye, sus lesqueulx le devant nonmé Johant Gentilz tiraz sont pugniard et l'appointaz aut colz du filz du lieutenant d'Orbe qui estoit en garde a ladicte abbaye, desqueulx sont a present prisonnyers Nycolas Pery, Glaudoz Grivat et ledit Johant Gentilz; poursuyvant aprest de emprisonner les aultres devant nonmé jusque aut voloyr et cognoissance de mesditz seignieurs.

Destiné à montrer au Conseil de Berne comment le châtelain d'Orbe, Antoine Secretan, puis le bailli lui-même, Jost de Diesbach, avaient dû céder devant les menaces des prêtres et de leurs partisans, ce rapport raconte deux faits significatifs.

En lisant, dans le journal du Grand banderet, comment se déroulèrent les événements de 1531, on ne manquait pas d'être un peu

⁽¹⁾ L'auteur ou l'écrivain de ces Mémoires abuse des t qu'il distribue à tort et à travers : chastellant, Johant, autquel, sont pour son, aut pour au, lont pour long, part pour par, etc. — (2) Souligné dans le texte. — (3) Ce mot signifie dans la suite, ensuite, peu après. — (4) Le copiste avait d'abord écrit : bouter le bien.

étonné, connaissant Farel et ses façons d'agir et de réagir, de voir qu'à Orbe il n'avait pas recouru à sa tactique habituelle, c'est-à-dire cité en justice ses contradicteurs afin de provoquer un débat public.

Or précisément le Mémoire publié ci-dessus nous apprend que Farel lui-même avait bien déposé une « clame », mais qu'elle était restée lettre morte, parce que le châtelain avait manqué d'autorité. Ce n'était d'ailleurs que partie remise. Le Grand banderet, qui a passé sous silence la tentative avortée de Farel, a noté, d'autre part, que, le 13 juillet, Christophe Hollard et Antoine Tavel avaient fait « clame criminelle sus tous les prêtres d'Orbe » et s'étaient eux-mêmes constitués prisonniers. Cette fois, la « clame » avait eu un commencement d'exécution : le curé Bovey, à la vérité, avait pu résister à ceux qui prétendaient l'arrêter et s'était réfugié dans une maison, mais un autre prêtre, Blaise Floret, s'était laissé conduire en prison « comme une brebis » (1).

Le châtelain auquel, suivant le *Mémoire*, les bourgeois d'Orbe avaient refusé d'obéir était Antoine Secretan: ce personnage, suspect de luthéranisme, avait succédé le 23 juin au châtelain Antoine Agasse (2). La « clame » de Farel, qui resta sans effet, se place donc entre le 23 juin et le 13 juillet, date de la plainte d'Hollard et de Tavel.

Le second fait relaté dans le *Mémoire* est exactement daté du 30 juillet 1531, qui était un dimanche. Le Grand banderet a raconté le même épisode⁽³⁾:

Le 28 juillet, dix-sept religieuses avaient quitté secrètement le couvent d'Orbe pour se retirer à Nozeroy, emportant avec elles les plus précieux des ornements d'église. Apprenant la chose, le bailli, « grandement marri », avait fait placer dans le couvent une « garnison », c'est-à-dire quelques gardes, pour empêcher d'autres départs clandestins. Là-dessus, grande indignation dans la ville. Le Grand banderet énumère quelques-uns des notables qui vinrent protester auprès du bailli, devant le couvent des Clarisses : « noble Pierre de Gléresse, homme d'autorité, noble Pierre de Pierrefleur, Georges Grivat, Claude Calley et autre grand peuple ». Le bailli, « voyant le tumulte », avait fait ouvrir les portes du couvent et sortir les gardes. C'est du moins ce que raconte le Grand banderet. Le bailli lui-

⁽¹⁾ Edit. Junod, p. 38. — (2) Ibid., p. 34. — (3) Ibid., p. 48.

même, dans son rapport à Berne⁽¹⁾, dit que les portes du couvent furent enfoncées et les gardes assaillis.

Le Mémoire anonyme complète heureusement le récit du Grand banderet. Il énumère les bourgeois d'Orbe qui s'étaient distingués par leur violence. Le bailli s'était efforcé vainement de les calmer. Munis d'épées et de poignards, ils avaient fait mine d'attaquer les gardes. Parmi ces derniers se trouvait le fils du lieutenant d'Orbe que Jean Gentil avait menacé de son poignard. Le bailli avait fait coffrer trois des plus échauffés et recherchait les autres, en attendant que le Conseil de Berne, mis au courant de cette rébellion, prît une décision.

L'Aultre mémoire relate un événement du lundi 31 juillet. Ce jour-là avait été « criée » à Orbe « une sauvegarde » de la part des seigneurs de Berne et de Fribourg. Par «sauvegarde», il faut entendre une ordonnance comme il en avait été publié dans les localités où les partisans de la messe et ceux de l'Evangile s'affrontaient dangereusement, à Grandson, par exemple : les deux partis étaient sommés de vivre en paix, les uns allant à la messe, les autres au prêche, en toute honnêteté, sans insultes réciproques, ni voies de fait, ni désordre (2). Mais cette «sauvegarde» qui avait l'agrément de Pierre Arsent, conseiller de Fribourg, lequel se trouvait à Orbe, fut impuissante à calmer les passions. Sa publication était à peine faite qu'un prêtre, messire Claude Canevey ou Canivey (3), apostropha violemment maître Antoine, prédicant, et frappa le fils du lieutenant d'Orbe qui se trouvait avec d'autres « évangélistes » en compagnie du prêcheur. Le coup fait, Canivey s'était réfugié dans sa maison où le bailli, respectueux des franchises des bourgeois d'Orbe, n'avait osé le faire saisir.

⁽¹⁾ STECK U. TOBLER, Aktensammlung, t. II, p. 1378. Edit. Junod, p. 48. — (2) M. le professeur Henri Meylan a bien voulu me communiquer les renseignements suivants: Cette «sauvegarde» n'est autre probablement que l'arrêt dont parle un mandement de Fribourg du 17 juillet (Archives de Berne, Kirchl.- Angelegenheiten, vol. 79, n° 59), dans lequel Fribourg protestait contre l'emprisonnement des prêtres à la suite de la «clame» de Christophe Hollard, «vehuz l'arrest qui a esté faict par le commis de nos combourgeois de Berne et des nostres, que ceulx qui vouldryont dire messe ou ouyr qu'ils le puissent fayre». On lit, d'autre part, dans les comptes de la ville d'Orbe de 1531, p. 16: «Item ont delivré le jour feste sainct Jaques [25 juillet] pour despence faite par mons. le ballif Arsens ensemble aulcungs de Messieurs du Conseil chié Pernet Denyset, lequel ballif Arsens appourta ung mandement que l'on ne myst plus en prison les prestres, XV s.» — (3) Sur le prêtre Claude Canevey, « personnage fier et orgueilleux », mort le 23 novembre 1544, voir les Mémoires de Pierrefleur, édit. Junod, p. 162.

AULTRE MEMOIRE A MESDITZ TRES REDOUBTEZ SEIGNIEURS

Que le londy faistez sainct Germain, dernyez de julliet, fuz a la ville d'Orbe publiquement a aulte voys criee saulve garde entre ung chescun de la dicte ville d'Orbe pour obvyer es scandalles et disentions qui alhors estoent entre les habitans dudit Orbe, part consentement de noble homez Pierre Arsens, donzel et conseillierz de Fribourg, consentant que tieulle saulve garde fuz criee de la part de mes tresredoubtés, magniffiques et puissant seignieurs de Berne et Fribourg. Toutefoys aprest ladicte saulve garde criee et publiee, ycelluy jours, ung prestre, nommé dom Glaudoz (1) Canivey, affrontaz maistre Anthoynne, predicant audit lieu, en luy donnant grosses parroles, et pourseque avesque ledit maistre Anthoinne avoyt des gens evangelistez soubtenant la parrollez de Dieu, ledit dom Canevey frappaz le filz du lieutenant d'Orbez (1) sans cause. Dequoy n'a ousé faire monseignieur le balliffz aulcune force contre ledit don Canevey, pour se quy se tenoit casché en sa maysont, affin que lesditz d'Orbe ne eusse a leur plaindre de leur franchise.

Dans l'un et l'autre Mémoires, le fils du lieutenant d'Orbe, successivement menacé par Jean Gentil et par messire Claude Canivey, apparaît comme seul exposé aux coups des « bons chrétiens ». Mais il est probable que ce personnage est mis en avant, plutôt que tel bourgeois d'Orbe, afin d'impressionner MM. de Berne. C'était le fils d'Adrien de Bubenberg.

Quant à maître Antoine, on se demandera, non sans étonnement, quel pouvait bien être ce «prédicant». Les prédicants d'Orbe en 1531 étaient, outre Farel et Viret, Grivat alias Calley et Hollard. Aucun d'eux ne s'appelait Antoine.

Il s'agit d'Antoine Froment, serviteur et disciple de Farel, qui partagea tous les dangers et toutes les fatigues de son maître, avec une égale intrépidité et le même zèle. Des coups destinés au réformateur, il eut sa bonne part et, plus d'une fois, il échappa tout juste à la mort. Peut-être ne lui a-t-on pas suffisamment rendu justice. Il est vrai qu'il avait fini par entrer dans la catégorie des « difformes réformateurs » dont parle Bonivard et que le froment, comme disait Farel, avait dégénéré en ivraie. Mais la fin de sa carrière doit-elle en faire oublier le commencement ? Dans sa jeunesse, il a rendu à Farel luimême et à la Réformation les plus grands services. On ignorait qu'il eût bataillé à Orbe. Le Grand banderet, faisant le récit des exploits

⁽¹⁾ Souligné dans le texte.

audacieux de Farel, n'a pas jugé utile de mentionner le jeune «clerc» qui l'accompagnait. Mais Froment lui-même, dans ses Actes et gestes, a pris soin de rappeler qu'avant de venir à Genève, il avait accompagné Farel sur la terre de Bienne, dans le Val de Saint-Imier, à Tavannes, dans le comté de Neuchâtel et dans la seigneurie de Valangin, enfin à Orbe et à Grandson. Il avait alors vingt-deux à vingt-trois ans. Il se rangeait lui-même parmi « les petites choses foybles et debilles de ce monde », au moyen desquelles, parfois, Dieu prend plaisir à confondre les grandes.

Arthur PIAGET.